



00

21

Plan d'action  
2018-2028

21

Page	2018			2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		
	jan-jun	juil-sep	oct-déc	jan-jul	juil-déc																			
Calendrier des Assises culturelles																								
2° AC																								
3° AC																								
4° AC																								
5° AC																								
6° AC																								
7° AC																								
<b>PRÉFIGURATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION</b>																								
1. Adopter une loi de la promotion de la culture et de la mise en œuvre du plan de développement culturel	93																							
Rédaction du projet de loi relatif à l'encouragement de la culture																								
Adoption du projet de loi par la Chambre des Députés																								
2. Nommer un Commissaire de gouvernement au plan de développement culturel	93																							
Supervision et coordination de la mise en œuvre du plan d'action adopté par le Gouvernement																								
3. Mettre en place un Observatoire des politiques culturelles	94																							
Mise en place d'un organe d'accompagnement et de consultation pour la mise en œuvre du plan d'action																								
4. Mettre en place un comité interministériel de la Culture	94																							
Mise en place d'un comité interministériel de la Culture pour la mise en œuvre d'une politique culturelle transversale																								
5. Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne (www.kep.lu)	95																							
Mise en ligne provisoire des documents relatifs au plan de développement culturel																								
Définition de l'arborescence et rédaction d'un cahier de charges																								
Mise en ligne de la plateforme de documentation et d'information www.kep.lu																								
6. Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois	95																							
Réaliser un état des lieux et une analyse transversale de la création au Luxembourg																								
Dresser un inventaire des acteurs de chaque domaine de la création																								
Créer un outil d'analyse capable de saisir les enjeux du caractère qualitatif de la création																								
Dresser un inventaire des subventions, bourses, prix, concours, possibilités de mobilité internationale disponibles par secteur																								
Établir une analyse des budgets de création et de production de chaque institution culturelle																								
Analyse des forces et faiblesses de chaque secteur et des potentiels et limites de développement																								
Réaliser une cartographie et un inventaire exhaustifs des équipements, infrastructures et associations culturelles au niveau régional																								
Dresser un état des lieux des infrastructures culturelles en y répertoriant aussi leur accessibilité																								
Répertorier les lieux qui pourraient potentiellement être mis à disposition pour des activités culturelles et artistiques																								
Faire un inventaire de toutes les associations et actions culturelles																								
Publier tous les lieux, institutions et acteurs culturels sur le Géoportail																								
Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale																								
Faire un inventaire des accords, directives européennes, conventions et autres engagements internationaux																								
Répertorier les accords qui pourraient potentiellement être développés dans une perspective proactive																								
Clarifier les attributions et rôles des acteurs de la politique culturelle internationale																								
7. Mener une réflexion sur les opportunités d'une refonte des ministères de la Culture et des Médias et de la Communication	96																							
Mutualiser et développer les compétences afin de créer davantage de synergies entre les domaines culturels, créatifs et économiques																								
8. Mener une réflexion sur les opportunités d'une mise en place d'un Fonds pour le patrimoine culturel, d'un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council » et d'un Fonds pour le développement régional	96																							
Dresser un inventaire des initiatives de soutien à la création et au patrimoine culturel, analyse de l'existant																								
Organisation d'ateliers sectoriels																								
Analyse des spécificités et nécessités de chaque secteur artistique, culturel et patrimonial																								
Consultation des organismes exemplaires à niveau international																								
Définition des attributions entre le ministère de la Culture et les nouveaux organismes professionnels																								
<b>GOUVERNANCE</b>																								
9. Établir la structuration et le fonctionnement d'un ministère de la Culture « nouvelle génération »	103																							
Définition des missions transversales																								
Mener une réflexion sur les opportunités de refonte du ministère de la Culture et du service des Médias																								
Adaptation des articles budgétaires aux différents champs d'activité																								
Transférer aux opérateurs la gestion des dispositifs d'intervention, d'animation ou de subvention																								
Création d'un département « études et statistiques »																								
Nouvelle phase de régionalisation et de décentralisation culturelles																								
10. Mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles	103																							
Identification des besoins en matière statistiques																								
Définition des objectifs stratégiques et opérationnels																								
11. Simplifier les processus administratifs au sein du ministère de la Culture	104																							
Identifier les complexités inutiles et qui font double emploi																								
Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière plus efficace																								
Création d'une adresse mail partagée par service																								
12. Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles	104																							
Études des différentes formes, de leurs atouts et limites																								
Réflexion sur une limitation des mandats de directeurs																								
13. Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture	105																							
Définitions des missions																								
Définition des objectifs stratégiques culturels pour chacune de ces institutions																								
Établissement d'un cahier des missions et des charges, contrat d'objectifs pluriannuels																								
Évaluation																								
14. Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel	105																							
Préquis recommandation 6.																								
Définition d'une charte de convention établissant les conditions préalables																								
Rédaction de chartes spécifiques à chaque domaine culturel et/ou fonction culturelle et/ou caractère culturel des infrastructures																								
Élaboration d'un cahier de charges spécifique à chaque opérateur culturel conventionné																								
Adaptation régulière du cadre référentiel selon le développement du milieu culturel																								
15. Redéfinir la politique de subventionnement assurée par le ministère de la Culture en charge de l'animation et de la structuration de la vie culturelle	106																							
Préquis recommandation 8.																								
Définition des missions du Ministère en matière de subventionnement																								
Identification des actions d'animation culturelle																								
Proposition de répartition des tâches entre les différents départements du ministère de la Culture et les entités sous sa tutelle																								
Élaboration d'une charte définissant les champs d'action de la politique de subventionnement du ministère de la Culture (animation culturelle, structuration de la vie culturelle, etc.)																								
Adaptation régulière du cadre référentiel selon le développement du milieu culturel																								
16. Mettre en place un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la culture	106																							
Préquis recommandation 6.																								
Organisation d'Assises pour l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture																								
Élaboration d'une charte pour l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture																								
Intégration du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes dans les cahiers de charges et conventions																								



	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024			2025			2026			2027			2028											
Page	jan-jun	juil-sep	oct-déc	jan-jul	juil-déc																																					
Calendrier des Assises culturelles																																										
2° AC																																										
3° AC																																										
4° AC																																										
5° AC																																										
6° AC																																										
7° AC																																										
<b>CULTURE EN RÉGION</b>																																										
38. Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.)	139																																									
Prérequis recommandation 6																																										
Définitions des missions																																										
Définition des objectifs et des moyens pour chacune de ces institutions																																										
Établissement d'un cahier des missions et des charges, convention de mise à disposition des locaux, convention d'objectifs pluriannuels																																										
Évaluation																																										
39. Encourager et sensibiliser les communes ou les syndicats intercommunaux à élaborer un plan de développement culturel pour leur commune ou région	139																																									
Prérequis recommandation 6																																										
Organiser des ateliers sectoriels régionaux																																										
Définir les priorités en fonction des spécificités et besoins des communes et régions																																										
40. Signer des pactes culturels entre chaque commune et le ministère de la Culture	140																																									
Prérequis recommandation 6																																										
Prérequis recommandation n° 39																																										
Signature des premiers actes culturels (ex. Esch-sur-Alzette)																																										
<b>ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE</b>																																										
41. Renforcer les échanges et les collaborations entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Culture	147																																									
Réaliser un état des lieux des initiatives œuvrant dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle																																										
Rédaction d'une charte d'engagement pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts, de la culture et de la créativité dans le développement personnel et social des élèves et étudiants																																										
Rédaction d'un protocole d'entente interministériel culture-éducation																																										
42. Réserver une place plus importante à l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement en favorisant une approche transversale	147																																									
Dresser un inventaire des bonnes pratiques																																										
Évaluation des actions existantes																																										
Mobiliser les différents acteurs pour développer des actions concertées																																										
Rétroaction et évaluation																																										
43. Considérer, développer et promouvoir davantage l'éducation artistique et culturelle non formelle	148																																									
Dresser un inventaire des bonnes pratiques																																										
Évaluation des actions existantes																																										
Mobiliser les différents acteurs pour développer des actions concertées																																										
Rétroaction et évaluation																																										
44. Offrir une formation de médiation culturelle aux enseignants pendant le stage pédagogique et renforcer cette offre dans d'autres formations continues	149																																									
Mettre sur pied un répertoire de ressources culture-éducation																																										
45. Réformer l'enseignement dans les Conservatoires et les écoles de musique	149																																									
Organiser des Assises de l'enseignement musical et de la danse																																										
Harmoniser et simplifier les structures administratives (organisations scolaires, participations financières, etc.)																																										
Légifération																																										
46. Mener une réflexion pour étendre l'offre de formations culturelles à l'Université de Luxembourg	150																																									
Mener une réflexion sur les opportunités d'inclure des formations culturelles																																										
<b>CITOYENNETÉ CULTURELLE ET ACCESSIBILITÉ</b>																																										
47. Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays avec une périodicité de 10 ans : 1999, 2009, 2019, ...	157																																									
Documenter l'accessibilité et la participation des citoyens aux arts et à la culture																																										
Définir les critères, les indicateurs et outils d'évaluation																																										
Collecte de données																																										
Publication des résultats																																										
48. Développer la médiation culturelle	157																																									
Établir un diagnostic du terrain																																										
Dresser un inventaire des bonnes pratiques																																										
Mobiliser les différents acteurs																																										
Adopter une charte déontologique de la médiation culturelle																																										
49. Développer des actions spécifiques et d'intégration	158																																									
Évaluation des actions existantes																																										
Développer les actions concertées																																										
50. Développer l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap	158																																									
Évaluation des actions existantes																																										
Rédaction d'un plan d'action pour l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap																																										
Développer les actions concertées																																										
51. Développer la participation active et la citoyenneté culturelle	159																																									
Prérequis recommandation 48																																										
Mobiliser les différents acteurs																																										
Rétroaction et évaluation																																										
<b>INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES, RECHERCHE ET INNOVATION</b>																																										
52. Développer le Luxembourg Cultural and Creative Cluster	166																																									
Mobiliser les différents acteurs et développer des actions concertées																																										
53. Valoriser les activités de recherche réalisées au sein des institutions culturelles	166																																									
Réaliser un état des lieux																																										
Dresser un inventaire des bonnes pratiques																																										
Mobiliser les différents acteurs																																										
Rétroaction et évaluation																																										
54. Renforcer les synergies entre les institutions culturelles faisant de la recherche, l'Université du Luxembourg et autres instituts de recherche	167																																									
Clarification des besoins, des objectifs et des instruments existants																																										
Développer des actions concertées																																										
55. Mettre en place une stratégie numérique du patrimoine culturel national	167																																									
Réaliser un état des lieux et rédiger des recommandations																																										
Créer des fondements de l'écosystème numérique du patrimoine culturel national																																										
Mobiliser les différents acteurs																																										
Rétroaction et évaluation																																										

	Page	2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024			2025			2026			2027			2028		
		jan-jun	juil-sep	oct-déc	jan-jul	juil-déc																												
Calendrier des Assises culturelles																																		
<b>ACTION CULTURELLE DU LUXEMBOURG SUR LE PLAN INTERNATIONAL</b>																																		
56. Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale	173																																	



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

# Impressum

Le *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* est une publication du ministère de la Culture, Luxembourg, composée de 5 volumes téléchargeables sous format PDF sur le site [www.kep.lu](http://www.kep.lu).

## KEP 1.0 – volume 2 – Plan d'action 2018-2028

### Conception et coordination éditoriale

Jo Kox, Kox Consulting

### Rédaction

Jo Kox

### Conception graphique

HEADROOM, Anton Stepine & CL'FF, Cliff Ross



-  Période d'analyse préliminaire
-  Mise en œuvre accomplie
-  Développement en continu

Crédit photographique : *À part être*, projet BlanContact, Cristiano Dias Andrade (collectif Dadofonic), direction artistique et chorégraphie : Annick Putz, Thierry Raymond ; production : Mierscher Kulturhaus, Fondation Kräizberg ; coproduction : Les Théâtres de la Ville de Luxembourg, 20.04.2018 Mierscher Kulturhaus, photo © Patrick Galbats

© Ministère de la Culture, septembre 2018

ISBN 978-2-87984-102-1 (eBook KEP 1.0, Volume 2)

Les volumes 1, 2, 3, 4 et 5 du *Kulturentwécklungsplang* sont disponibles en format PDF sur [www.kep.lu](http://www.kep.lu) et le site internet du ministère de la Culture <https://mc.gouvernement.lu> ou sur <http://www.culture.lu>.

ISBN 978-2-87984-102-1



9 782879 841021

